

Déclaration des liens d'intérêts

Selon article 19a du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, adopté par le Conseil général le 11 novembre 2019 et sanctionné par le Conseil d'Etat le 15 janvier 2020, chaque membre du Conseil général et du Conseil communal est tenu de déclarer ses liens d'intérêts. Les modifications intervenant en cours de législature doivent être portées sans délai à la connaissance de la Chancellerie communale, qui tient le registre à jour.

Nom, prénom :	GRETILLAT Jonathan
Activité professionnelle :	Avocat
Fonction politique :	Député, conseiller général

Fonctions au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations et d'établissements suisses ou étrangers, de droit public ou de droit privé

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
ALFEN SA	ADMINISTRATEUR-SECRETAIRE
SLB ENTREPRISES SARL	ASSOCIE-GERANT
STORIAVOSTRA SARL	ASSOCIE-GERANT
FONDATION TRIVAPOR-MARC OESTERLE	PRESIDENT DU CONSEIL DE FONDATION
FONDATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS ET ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE DENIS-DE-ROUGEMONT	MEMBRE-SECRETAIRE DU CONSEIL DE FONDATION
LA COOPERATIVE D'HABITATION ECOLOGIQUE NEUCHATELOISE « LA CHENE »	ADMINISTRATEUR
ASSOCIATION SUISSE DES LOCATAIRES (ASLOCA) NEUCHATELOISE	PRESIDENT
SOCIETE DES ANCIENS BELLETTRIENS	MEMBRE DU COMITE
ASSOCIATION DES AMIS DE SUCHARD	PRESIDENT
ASSOCIATION TRIVAPOR	MEMBRE DU COMITE

Fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION

Fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS	DEPUTE
COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS	MEMBRE
COMMISSION LEGISLATIVE DU GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS	MEMBRE
BUREAU DU GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS	MEMBRE